

1. Objet

Cette charte a pour objet de préciser les engagements en matière de règles de fonctionnement pour les adhérents du MFQ Midi Pyrénées participant au Club Qualité Performance.

Le principe en est un engagement réciproque : Toute personne dont l'entreprise ou elle même adhère au MFQ Midi- Pyrénées peut participer au Club Qualité Performance de Midi Pyrénées à condition de s'engager sur les principes et règles suivantes

2. Principes de fonctionnement

La finalité de ce club est triple :

- Favoriser un retour d'expériences et un benchmarking entre organismes de toutes tailles et de toutes activités.
- Promouvoir les principes de la qualité et le « Made in Qualité » tant au niveau régional que national.
- Publier des articles, sur le site web du MFQ, concernant des questions d'actualité en matière de pratiques performantes et de management par la qualité.

Ces rencontres, témoignages et publications sont réalisés entre membres du club et ce sans activité marchande.

Cette démarche permet de :

- Créer une dynamique de liens inter secteurs,
- Avancer sur des questions récurrentes et pas toujours entendues par les acteurs et partenaires des secteurs concernés
- Valoriser les pratiques performantes et favoriser les accès aux Prix organisés en midi Pyrénées.

3. Les engagements des participants : Règle d'assiduité, de contribution, de discrétion

3-1- Règle d'assiduité :

L'inscription au club est prise pour une année civile celle-ci s'engage pour cause de déplacements professionnels, de santé ou raisons personnelles sont envisageables à condition d'en avertir le responsable du Club, néanmoins en cas d'absences répétées (3 consécutives) la qualité de membre du club est retirée. La qualité d'adhérent au MFQ est maintenue.

3-2- Règle de contribution :

Il est demandé à chaque membre de coopérer sur une note d'orientation, un témoignage de bonne pratique ou un exposé sur une thématique annuelle

3-3- Règle de discrétion :

Avant la mise à disposition d'un article sur le site web ou auprès d'un partenaire, les écrits intermédiaires ne peuvent faire l'objet d'une diffusion par aucun des membres du club à titre personnel ou professionnel.

4. Les engagements du MFQ : Règles d'organisation, de planification des thèmes à l'étude

4-1- Règle d'organisation

Le MFQ organise la réunion selon la périodicité prévue et la planification envisagée, l'un de ses membres coordonne les travaux du jour.

Le club se réunit 5 fois dans l'année, aux dates et horaires planifiés en début d'année.

Le lieu de réunion et le programme seront précisés lors de chaque convocation.

4-2- Règle de planification des thèmes à l'étude

Les membres du club soumettent des propositions, celles-ci sont validées par le Conseil d'Administration. Deux personnes parmi ses membres sont désignées chaque année pour coordonner les travaux du club. Un responsable coordonnateur est nommé

5. Surveillance par le MFQ Midi-Pyrénées

Le MFQ Midi-Pyrénées assure une surveillance du respect des règles de fonctionnement de la présente charte.

Le MFQ Midi Pyrénées se réserve le droit d'informer l'adhérent qui ne respecterait pas les règles décrites dans cette présente charte et éventuellement de l'exclure du programme du club en cas de dysfonctionnement notable.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Nom de l'adhérent (e) :

Adresse entreprise:

Téléphone :

e.mail :

Représenté par Monsieur, Madame (Nom et fonction)

et **le MFQ Midi-Pyrénées**

5 Rue Dieudonné Costes

31701 BLAGNAC

Tél : 07 82 19 94 02

Représenté par: **Catherine RIGOUSTE**

en qualité de Présidente de l'association MFQ Midi-Pyrénées